

# EUROPEAN PARLIAMENT

1999



2004

---

*Document de séance*

13 janvier 2004

B5-0026/2004

## **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

déposée dans le cadre du débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit

conformément à l'article 50 du règlement

par Pedro Maset Campos

au nom du groupe GUE/NGL

sur la situation au Zimbabwe

PE 340.708

**B5-0026/2004**

**Résolution du parlement européen sur la situation au Zimbabwe**

*le parlement européen,*

- vu ses précédentes résolutions sur la situation au Zimbabwe ;

A. considérant la grave crise économique et politique que traverse le Zimbabwe, et les atteintes aux droits de l'homme qui y sont perpétrées,

B. considérant que plus de 6 millions d'habitants du Zimbabwe font face à des carences alimentaires, et que nombre d'entre eux sont frappés par le virus du SIDA et par la crise économique aggravée par la sécheresse qui frappe la région,

C. considérant les sanctions de l'UE contre le Zimbabwe et le fait que le Zimbabwe a quitté le Commonwealth, ce qui aggrave la crise économique du pays, sans résoudre pour autant les questions politiques;

D. considérant qu'une partie importante des problèmes du Zimbabwe trouve leurs racines dans le passif colonial du pays, mal soldé, dont le gouvernement britannique porte une lourde responsabilité, en particulier en ce qui concerne la structure agraire très inégalitaire,

E. considérant cependant que la nécessaire réforme agraire ne peut en aucun cas servir à justifier les atteintes aux libertés de presse, syndicales et politiques dont est responsable le gouvernement,

E. considérant le rôle actif du président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki, visant à établir un dialogue interne entre les parties afin de résoudre la crise politique,

F. considérant que la mission menée par les pays ACP au Zimbabwe a donné lieu à un dialogue positif et a permis de débloquer les problèmes liés à la participation du Zimbabwe aux Assemblées paritaires ACP-UE,

1. Condamne fermement les violations des droits humains commises au Zimbabwe et les restrictions aux libertés de presse, libertés syndicales et politiques;

2. Demande au gouvernement et aux partis d'opposition, en particulier le MDC, de reprendre le dialogue politique afin de résoudre la crise politique et de faire face à la grave crise économique qui frappe le pays;

3. Réaffirme l'importance d'une réforme agraire profonde, mais menée selon des critères objectifs, favorisant réellement les paysans sans terre, sans discrimination et avec un appui logistique adéquat; demande au gouvernement de tenir compte du rapport de la commission Utete concernant la réforme agraire;

4. rappelle les obligations internationales contractées par le Royaume-Uni lors de la décolonisation de la Rhodésie-Zimbabwe et insiste pour que ces obligations soient remplies par

le gouvernement britannique, en particulier en ce qui concerne le financement de la réforme agraire;

5. demande que l'UE et les Nations-Unies intensifient leur aide alimentaire au Zimbabwe afin de limiter la catastrophe humanitaire qui a commencé;

6. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, au secrétaire général des Nations-Unies, au gouvernement du Zimbabwe et au gouvernement d'Afrique du Sud.